



Mont de Marsan, le 23 juin 2008

A Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux
de l'Education Nationale

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Ayant pris connaissance de votre circulaire du 16 juin 2008 sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2008, je me permets de vous signifier notre opposition concernant le temps d'organisation pour l'aide personnalisée. En effet, vous indiquez que celui-ci devra être de 6 heures soit 10 % du temps global prévu pour l'aide personnalisée.

Or, à notre connaissance, aucune disposition réglementaire ne permet d'étayer cette injonction. Alors que les propositions des conseils des maîtres n'ont pas encore été toutes formulées, vous figez pour toutes les écoles du département ce temps qui ne peut être que fonction du projet et de la structure-même de chaque école.

C'est le SE-UNSA, lors des échanges avec le Ministère dans le cadre du protocole de discussions, qui a permis d'obtenir ce temps d'organisation. Nous sommes convaincus que ce nouveau dispositif, pour être le plus efficace possible, doit être le mieux préparé possible par là-même. Cela peut paraître une évidence mais le travail personnalisé nécessite un recul, une analyse et un protocole d'actions précis qui doit absolument prendre appui sur la concertation au sein de l'équipe pédagogique. Ce n'est pas qu'une affaire d'enseignant dans sa classe, l'inscription dans le projet d'école implique à notre sens d'appréhender cette question de manière collective afin d'assurer une cohérence aux actions impulsées dans l'école et de pouvoir en rendre compte aux parents. C'est aussi à nos yeux un gage de crédibilité professionnelle.

Pour le SE-UNSA, le temps d'organisation doit représenter environ 1/3 des heures allouées soit environ 20h.

Les équipes ont besoin de :

→ temps de concertation collective pour :

- rendre compte du nombre d'élèves repérés dans chaque classe, de leur nom, de leurs difficultés ;
- envisager le nombre de groupes à faire, le nombre d'élèves dans chaque groupe et enfin prévoir leur répartition ;
- déterminer quel enseignant prend quel groupe ;
- définir les salles attribuées à chaque groupe ainsi que le(s) jour et le(s) créneau(x) horaire(s) ;
- élaborer le calendrier annuel (ou au moins par période) avec repérage des temps d'aide (et

de préparation) ;

- faire un bilan de la période écoulée et notamment avec les membres du RASED et réajuster l'aide pour la période suivante (enfants concernés, groupes...) ;
- élaborer des outils d'évaluation, de remédiation ...

→ temps de préparation individuel pour :

- préparer la séquence ;
- échanger avec l'enseignant de la classe (s'il ne prend pas en charge ses propres élèves) ;
- élaborer et suivre le PPRE (si c'est le document de support retenu) ;
- rendre compte aux parents.

De surcroît, le découpage en 10 réunions de 3 heures de travail en équipe ne s'appuie sur aucun texte réglementaire, n'est pas adapté au travail réalisé durant ce temps (concertations, équipe de suivi de scolarité, conseil des maîtres...) et il est du ressort du conseil des maîtres de fixer son mode de fonctionnement.

Je vous demande donc de reconsidérer ces différents points afin de mieux prendre en compte les besoins des équipes.

Je vous prie d'agréer, madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Bertrand SUBSOL,
Secrétaire départemental du SE-UNSA

